

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**STATEMENT
DISCOURS**



DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP, LE 22 MAI 1974

"ESSAI NUCLÉAIRE DE L'INDE"

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration du 18 mai, le Gouvernement a éprouvé de très vives inquiétudes à la suite de l'annonce de l'explosion d'un dispositif nucléaire par l'Inde, et le Cabinet a examiné aujourd'hui de façon approfondie les incidences de ce triste événement.

Nos préoccupations se rattachent à deux aspects importants. En premier lieu, nous pensons aux répercussions que l'initiative indienne, indépendamment de sa motivation, ne manquera pas d'avoir à l'égard des efforts internationaux qui sont déployés (avec la participation active du Canada) afin de limiter et de contrôler la prolifération d'une technologie des dispositifs nucléaires qui ne permet d'établir aucune distinction entre les applications pacifiques et les applications virtuellement militaires. De fait, l'Inde s'est maintenant dotée des moyens de produire une arme nucléaire. Le Canada aurait pu acquérir une capacité de ce genre il y a bon nombre d'années, mais il a choisi de ne pas le faire, estimant que les avantages douteux de la possession d'un dispositif d'explosion nucléaire étaient insignifiants par rapport aux dangers réels créés pour la paix et la sécurité mondiales. L'acquisition de cette technologie par l'Inde aura nécessairement de graves répercussions dans toute l'Asie et dans le monde entier.

En second lieu, nous sommes vivement peiné et inquiets du fait que ce nouveau membre du "club nucléaire" soit un pays avec lequel les gouvernements canadiens successifs ont collaboré de façon très étendue, au cours des vingt dernières années, dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cette collaboration suivie avec l'Inde dans ce domaine a comporté notamment le don, sous l'égide du Plan de Colombo, d'un réacteur de recherche nucléaire; la fourniture de crédits, de services d'experts, de matériel et de combustible pour deux réacteurs servant à la production d'électricité, et divers échanges techniques ainsi que la formation de personnel, etc. Cette assistance devait aider l'Inde à répondre aux besoins critiques du peuple indien en matière d'énergie; elle a été fournie à l'Inde et acceptée par elle selon le principe qu'il en serait fait usage strictement à des fins pacifiques. Au cours de discussions internationales et dans le cadre de nos échanges bilatéraux avec l'Inde, nous avons fait ressortir le fait que la réalisation d'une explosion nucléaire à des fins prétendument pacifiques ne pouvait être considérée comme une utilisation pacifique selon l'acceptation donnée à ce terme par nos arrangements de coopération.

Le Canada continue d'attacher beaucoup d'importance à ses relations générales avec l'Inde et demeure soucieux de favoriser le progrès économique et social du peuple indien. Il respecte entièrement la souveraineté et l'indépendance de l'Inde à tous les égards. On ne peut s'attendre, toutefois, à ce qu'il fournisse de l'aide et des subventions, directement ou

indirectement, à un programme d'énergie nucléaire qui, sous un rapport majeur, affaiblit une position que le Canada défend depuis longtemps avec force et qui, à son avis, est la meilleure pour la paix et la sécurités mondiales.

Etant donné les graves incidences que l'explosion d'un dispositif nucléaire indien a créées sur le plan international et pour nos relations bilatérales, le Canada se propose de réévaluer sa coopération nucléaire avec l'Inde, comme le Premier ministre avait averti M^{me} Indira Gandhi, Premier ministre de l'Inde, que ce serait le cas dans l'éventualité d'un développement de ce genre. Nous cherchons à obtenir des renseignements de l'Inde quant à la source du plutonium utilisé dans l'explosion, et sur les avantages précis que le pays compte retirer de cette technique d'explosion nucléaire pour le développement économique du pays, compte tenu des dépenses en cause. L'Energie atomique du Canada Limitée a rappelé au Canada, pour des discussions, son représentant résident à Bombay, M. Morrow. Le Gouvernement canadien a suspendu les envois d'équipement et de matières nucléaires à l'Inde et demandé à l'EACL, en attendant que la situation soit éclaircie, de suspendre sa coopération en ce qui concerne les projets de réacteur nucléaire et les ententes d'échanges technologiques de caractère plus général qu'elle met en oeuvre avec la Commission indienne de l'énergie atomique.

Le Canada proposera des discussions prochaines avec l'Inde sur les relations futures entre les deux pays, et

notamment un examen des incidences de la récente explosion à l'égard des priorités économiques indiennes. Le Canada est conscient des très lourdes dépenses que nécessite l'utilisation normale de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et il mesure l'importance des ressources supplémentaires -- matériel, moyens de gestion et moyens techniques -- qui doivent être consacrées à la mise au point de dispositifs d'explosion nucléaire. Le Canada n'a l'intention d'assumer aucune partie du fardeau de ces dépenses. Le Gouvernement canadien n'est donc pas disposé, à ce stade, à consentir à un réaménagement de la dette commerciale de l'Inde envers le Canada, laquelle se rattache en grande partie au programme indien d'énergie nucléaire. Le Gouvernement canadien, toutefois, n'envisage pas d'interrompre son programme d'aide alimentaire et agricole au sous-continent, mais il remettra à l'étude d'autres éléments du programme d'aide dans le cadre de consultations avec les autorités indiennes.

Je porte à la connaissance du haut-commissaire de l'Inde les mesures que je viens d'énoncer.

En ce qui concerne les incidences internationales plus vastes de l'explosion nucléaire indienne, le Cabinet a donné l'ordre que des représentants canadiens entre immédiatement en consultations avec divers autres gouvernements, y compris ceux qui ont participé au programme de développement nucléaire de l'Inde, avec les signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et avec les autres membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique.